



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/UNITECH-notre-reaction-suite-au-proces-pour>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Echos des luttes antinucléaires > **UNITECH : notre réaction suite au procès pour dégradation du panneau de permis de construire**

21 avril 2021

UNITECH : notre réaction suite au procès pour dégradation du panneau de permis de construire

[Lire ce communiqué sur le site du Cedra](#)

Le CEDRA apporte son soutien aux trois personnes qui ont été déclarées coupables de dégradation en réunion du panneau de permis de construire d'Unitech lors de la mobilisation du 18 juillet 2020 à Suzannecourt. Elles ont été condamnées à 500 euros d'amende avec sursis par le tribunal correctionnel de Chaumont.



Cette manifestation faisait suite au rejet le 16 juillet d'un référé, alors que des mouvements sur le terrain de la Joinchère laissaient craindre un début des travaux de la laverie nucléaire et de l'unité de décontamination. Des travaux de terrassement avaient été entrepris et nous pressentions l'édification d'une clôture. Le tribunal ne nous avait pas donné raison. Deux jours plus tard, nous réitérions notre pugnacité à défendre notre territoire contre ce projet avec comme slogan "S'ils construisent nous

démolirons". Des tranchées avaient été symboliquement creusées afin de rejoindre le terrain et confirmer matériellement la détermination de chacun-e à empêcher la construction. Le panneau de permis de construire avait été incendié... un geste que nous avons compris face au scandale que représente UNITECH.

L'autorisation du projet, un mois plus tôt, avait nourri notre colère. La préfecture avait donné son feu vert à un projet destructeur pour son environnement, ignorant les risques sanitaires, la menace confirmée sur la ressource en eau, ignorant également la nette opposition des habitant-es, élu-es et associations du territoire. Au regard de ces trois années à batailler sans relâche pour convaincre de l'absurdité de ce projet, la destruction du panneau de permis de construire ne nous avait pas franchement contrarié-es !

Le Cedra était représenté lors de l'audience jeudi dernier pour accompagner les personnes poursuivies, ayant conscience des stratégies mises en place pour intimider les personnes présentes aux rassemblements. Elles ont été condamnées uniquement sur la base d'un rapport dressé par un gendarme infiltré en civil au milieu des manifestant-es présent-es ce jour-là, sans que ce gendarme n'ait été confronté aux prévenu-es, sans qu'il ne soit venu à l'audience et sans que l'avocat de La Défense n'ait pu l'interroger, c'est à dire en violation du droit à un procès équitable, argument écarté par le juge qui a considéré qu'un gendarme ne pouvait pas mentir. Il est utile de préciser que leur participation active à l'action n'a même pas été avérée mais que la condamnation a tout de même été prononcée ! L'objectif n'était pas de rechercher des coupables, mais d'en créer.

Lors de l'audience, personne n'a représenté Unitech. Avait-elle conscience de la vacuité de la procédure, de l'inutilité de l'affaire ? La société se fait-elle toute petite face à l'hostilité manifeste qu'elle suscite ? Nous espérons que cela signifie que la société prend ses distances avec la Haute-Marne et que le renoncement sera bientôt confirmé, comme l'avait annoncé le PDG de l'entreprise en septembre dernier.

Dans le cas contraire, les recours déposés contre l'autorisation d'exploitation sont plus que jamais d'actualité et ont l'objectif d'obtenir, par le biais juridique, l'annulation du permis de construire et de l'exploitation d'Unitech.